



DECLARATION DES ELUS **CGT** LORS DE LA CAPA PLP DU 27 JUIN 2014 (Hors-classe, révision des notes administratives harmonisées par le recteur...)

Cette année, **seuls 127 PLP seront promus**, dont 109 issus du 11ème échelon. Cela ne représente que **6,23 % des 2037 promouvables**, alors que potentiellement 143 collègues pourraient y prétendre pour atteindre le ratio statutaire de 7 %. Pour mémoire le nombre de PLP promus en 2013 était de 130 (6,98 %), 146 en 2012 (7,14 %), 147 en 2011 (7,07%), 152 en 2010 (7,16 %) et 155 en 2009 (7,02 %)...

Cette situation est le résultat de la répartition proposée par le ministère qui nous semble parfaitement injuste. Ainsi dans l'académie de Nancy-Metz, près de 9 % des promouvables, pourront bénéficier d'une promotion à la hors-classe cette année.

Ces variations de taux selon les académies se justifieraient, d'après les services ministériels, par le fait que les académies les mieux dotées compteraient en leur sein plus de PLP au 11ème, 10ème, voire 9ème échelon que les académies les moins dotées.

Ce raisonnement pourrait se comprendre si nous avions la certitude que seuls les PLP les plus anciens seraient promus, selon un barème national privilégiant l'ancienneté, mais malheureusement, dans la quasi-totalité des académies, c'est principalement le mérite qui est bonifié en fonction des avis des chefs d'établissement et des membres des corps d'inspection.

De ce fait, ce seront souvent des collègues avec peu d'ancienneté qui bénéficieront du surplus de promotions.

En conséquence, et dans un souci d'égalité de traitement entre tous les personnels, nous demandons la mise en place d'un cadrage national pour l'accès à la hors-classe, et pour l'année en cours nous demandons que chaque académie conserve au moins un taux de promotion de 7 %. Mais nous ne nous opposerons pas bien sûr à un taux de 9 % généralisé à toutes les académies qui porterait le nombre de promus dans notre académie à 183.

Cinq collègues du 10ème échelon et deux au 9ème bénéficient d'un avis exceptionnel du recteur et, de ce fait, seront intégrés au contingent ; **disposition avec laquelle nous sommes en total désaccord.**

Par ailleurs 5% d'avis exceptionnels sur 127 PLP promus cela fait un ratio de 6,35 %, chiffre dont la CGT estime qu'il devrait être arrondi à 6. Cela n'a pas été le calcul réalisé par le recteur qui accorde cette année 7 avis exceptionnels.

Ne subsistait-il aucun personnel méritant parmi les collègues au 11ème échelon, proche de la retraite ? Nous constatons qu'un nombre encore trop important de collègues au 11ème échelon ne bénéficieront pas d'un accès à la hors classe et, à ce titre, ne pourront pas, pour les plus âgés d'entre eux, partir en retraite avec une pension calculée en fonction de l'indice terminal de la hors classe. Cette situation est d'autant plus inacceptable que nombre d'entre eux n'auront pas une durée d'assurance suffisante pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Les dispositions du passage à la hors-classe ne prennent absolument pas en compte le contexte social, le gel des salaires et l'allongement des carrières. Elle ne fait que creuser les écarts de carrière entre collègues, souvent de manière partielle.

A l'examen plus attentif de ce passage 2013/2014, et comme les années précédentes, nous constatons que les avis défavorables sont particulièrement nombreux en Math-sciences. Ainsi cette année 42 % des avis défavorables d'inspection ont été émis par les seuls inspecteurs de Math-sciences. Cette surreprésentation ne peut s'expliquer uniquement, à notre sens, par le nombre de PLP maths-sciences. Parmi les collègues qui n'obtiendront pas cette année la hors-classe en raison d'avis défavorables, 60 % sont PLP Math-Sciences.

Autre remarque concernant les avis défavorables : ils concernent très souvent des collègues issus de la liste d'aptitude.

Nous craignons que ces constats chiffrés reflètent une inégalité de traitement, ce qui renforce notre opposition aux avis défavorables, qui, pour les collègues susceptibles d'entrer dans le contingent, ont un caractère rédhibitoire et les exclut, à vie, d'une éventuelle promotion à la hors classe.

Ce manque d'équité est encore plus inacceptable en ce qui concerne les collègues en arrêt maladie, qui se voient reporter d'année en année des avis défavorables.

En préalable, nous demandons, que tous les avis défavorables faisant référence directement ou indirectement à des absences dues à des arrêts maladie soient systématiquement transformés en avis favorables.

Nous rappelons que l'avancement à la hors-classe **doit se faire au regard de l'ensemble de la carrière**. La [note de service n° 2013-208](#) du 20-12-2013, ainsi que les textes auxquels elle fait référence, rappellent cette exigence :

« L'examen du parcours professionnel de chaque enseignant doit permettre d'apprécier, **sur la durée**, l'intensité de son investissement professionnel. Cette appréciation sera portée par le recteur notamment avec l'aide des corps d'inspection et des chefs d'établissement. **L'évaluation du parcours professionnel doit être globale** ».

L'examen des candidatures semble malheureusement montrer que **seules les dernières années d'enseignement sont réellement prises en compte**, ce qui va à l'encontre de la philosophie même du passage à la hors-classe. Les chefs d'établissement et les corps d'inspection examinent-ils l'intégralité des dossiers des candidats ? En ont-ils le temps ? A la lecture de nombreux dossiers, nous ne pensons pas que cela soit le cas.

Par ailleurs la plupart des collègues n'ont pas connaissance des avis qui ont été émis sur leur candidature à la hors-classe (il faut aller sur Siam, et la période de consultation n'est pas précisée).

Nous demandons que les avis défavorables des chefs d'établissement non portés à la connaissance des intéressés soient transformés en avis favorables, le principe du contradictoire dans la procédure n'ayant pu s'exercer.

A la vue de l'importance que revêt ce passage à la hors classe (salaire, retraite...) et des dysfonctionnements que nous constatons chaque année, **nous revendiquons la suppression pure et simple des avis rendus**.

Par ailleurs, nous rappelons que notre organisation syndicale demande l'intégration de la Hors Classe dans une grille de la Fonction Publique revalorisée, afin que **tous les personnels de l'Éducation Nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière**.

Dans l'attente, nous revendiquons l'établissement d'un barème national basé sur des critères objectifs de classement liés à l'ancienneté.

Comme à l'accoutumée, dans un souci d'harmonisation, le Rectorat a procédé à la baisse de certaines notes administratives proposées en appliquant automatiquement une règle qu'il s'est imposée. Cette mesure va toucher un nombre conséquent de PLP et provoquer une insatisfaction au sein du corps.

Cette procédure est prise, par les collègues, comme un véritable camouflet au regard de leur manière de servir. Beaucoup d'entre eux estiment qu'ils ne sont pas encouragés à poursuivre l'investissement dont ils faisaient preuve jusqu'à présent. Nous pensons, que l'intérêt du service aurait tout à gagner si le Rectorat maintenait les notes proposées pour les collègues dès l'instant que celles-ci restent dans des limites raisonnables.

Dans cette logique, nous demandons que comme lors des CAPA des années précédentes, les rapports de chef d'établissement puissent être pris en compte même s'ils arrivent tardivement, afin de permettre d'appliquer les majorations hors grilles prévues par la circulaire.

Nous souhaiterions également, dans un souci d'égalité de traitement, qu'une harmonisation des notes administratives soit pratiquée, avec les mêmes critères, dans toutes les académies de France.

Ceci nous amène à rappeler notre opposition à ce système de notation. Nous réitérons notre demande d'un système d'avancement d'échelon automatique pour tous, sur la base du grand choix.

Les élu(e)s **cgt**

Jean-Pierre DEVAUX ; Frédéric MOREAU ; Emmanuel POUPEAU ; Mathieu MOREAU ; Dominique CHAUDOYE ; Thierry VANNIER ; Bertrand DUPUIS ; Dominique MOUSSEAU ; Nicolas SILAN.